Les gens

Marc Lutz a rejoint le Parc national de la



Guadeloupe. Depuis le 12 mai 2008, il occupe les fonctions de chargé de mission Charte. Il a quitté la Station biologique de la tour du Valat après plus de cinq ans en tant que chef de

projet Gestion intégrée. Il a notamment coordonné le projet SMAP III (Small and middle action plan) « El Kala/Moulouya: des zones humides sensibles associées à une approche gestion intégrée zones côtières » en partenariat avec le Maroc et l'Algérie.

>>> marc.lutz@guadeloupe-parcnational.fr

Jean-Philippe Grillet est le nouveau



directeur de Réserves naturelles de France. Ancien délégué pour la Corse du Conservatoire du littoral pendant six ans, il succède à Michel Delmas depuis le 1er mai 2008 (ce dernier

assure la direction du Parc naturel régional du massif des Bauges). Jean-Philippe Grillet est également membre suppléant du conseil d'administration de l'Atelier technique des espaces naturels.

>>> jph.grillet-rnf@espaces-naturels.fr

Jean-Philippe Deslandes est



désormais au Conservatoire du littoral de Chambéry. Depuis le 15 mai 2008, il occupe le poste de délégué Grands lacs. Cette délégation, créée dans le cadre du

contrat d'objectifs entre le Conservatoire et le ministère en charge de l'écologie, couvre les quinze grands lacs intérieurs français (suivis jusqu'alors par trois délégations différentes). Jean-Philippe Deslandes a guitté la Normandie où il exerçait les fonctions de délégué lacs du Grand Est et de délégué-adjoint régional du Conservatoire (depuis 1989).

>>> jph.deslandes@conservatoire-du-littoral.fr

Thierry Mougey a rejoint la fédération



des parcs naturels régionaux le 1er juin 2008. Il est aujourd'hui chargé de mission Biodiversité et gestion de l'espace (biodiversité - eau - agrienvironnement), succédant à

Cécile Birard (désormais au Parc naturel régional des volcans d'Auvergne). Thierry Mougey a quitté le Parc naturel régional des caps et marais d'Opale où il a exercé les fonctions de chargé de mission Patrimoine naturel pendant douze ans.

>>> tmougey@parcs-naturels-regionaux.fr

des mots pour le direchronique



Isabelle Mauz*

Caractère des territoires

Derrière les mots se cachent des subtilités aui soustendent des enjeux de gestion, politique ou sociaux. Isabelle Mauz réfléchit ici à la notion de caractère1, pointant la difficulté de distinguer ses aspects objectifs et subjectifs.

e Petit Robert indique trois sens principaux du terme caractère. • Une marque, un signe distinctif, tel le caractère d'imprimerie par exemple. • Un signe ou un ensemble de signes distinctifs: le trait propre à une personne ou à une chose qui permet de la distinguer d'une autre. • L'ensemble des manières habituelles de sentir ou de réagir qui distinguent un individu ou un groupe d'individus d'un autre tel le caractère d'une nation, qui se rapproche sans doute le plus de ce que l'on entend par caractère d'un territoire avec un renvoi aux mots «âme» et «génie».

En dépit de la polysémie du terme, on retrouve l'idée de distinction: le caractère est ce qui permet de

reconnaître la personne, la chose ou la nation dont on parle et de la distinguer de toutes les autres, des aspects très concrets (le caractère d'imprimerie) aux aspects nettement plus abstraits (l'ensemble des manières habituelles de sentir et de réagir).

Appliqué aux territoires, le caractère apparaît comme l'ensemble des traits qui permettent de les distinguer les uns des autres. Le caractère d'un territoire varie en fonction des personnes qui le caractérisent, d'une part parce qu'il ne se comporte pas avec tous de la même façon, et parce que les gens ont des références multiples: un naturaliste le comparera peut-être à ses territoires d'étude favoris, un professionnel du tourisme à des stations de sports d'hiver ou balnéaires, un chasseur à des territoires de chasse, un gestionnaire d'espace protégé à d'autres espaces protégés et à des espaces voisins non protégés, un habitant au reste de la vallée ou de la région, un touriste aux endroits qu'il a précédemment visités, etc. Le caractère d'un territoire est par ailleurs voué à évoluer, parce que les êtres qui le composent changent et le transforment, et parce que ce dont on veut le distinguer change aussi. Les portraits brossés par les différents témoins peuvent être assez diversifiés voire contrastés, et même contradictoires. Pour ces diverses raisons, on ne peut donc pas décrire le caractère d'un territoire une fois pour toutes et on ne peut pas non plus confier à une seule catégorie de personne le soin de le caractériser. Définir le caractère d'un territoire nécessite alors de faire des choix, en se laissant la possibilité de les réviser par la suite.

Quelle part d'objectivité et de subjectivité dans cette définition? Si l'on entend par subjectif: «qui varie selon les personnes», tous les aspects du caractère sont nécessairement subjectifs. S'il s'agit de quelque chose qui dépend moins de la raison que des sentiments et des émotions, chaque témoin, quelle que soit sa «spécialité» par ailleurs, a la même légitimité à s'exprimer sur ce registre. Inversement, la désignation «objective» des éléments du caractère n'est pas réservée à une catégorie particulière.

>>> Mél: isabelle.mauz@grenoble.cemagref.fr

- * Isabelle Mauz est sociologue à l'unité de recherche Développement des territoires montagnards du Cemagref de Grenoble
- 1. Extrait et adapté d'une communication au conseil scientifique des parcs nationaux de France 7 décembre 2007.